



GUIDE PRATIQUE

Je mets en place un Marché Cagette

Dernière mise à jour : 12 mars 2024

Vous venez de créer un Marché Cagette ?

Découvrez dans ce guide les étapes indispensables à suivre pour le mettre en place, pas à pas.

A noter : les étapes décrites ici ne sont à faire qu'une fois, lors de la mise en place du marché.
En les suivant dans l'ordre, le lancement de votre Marché Cagette sera très simple !

Sommaire

1 . Paramétrez le Marché Cagette (5 mn).....	1
2. Définissez l'organisation des distributions.....	4
3. Invitez des producteurs à rejoindre le marché.....	5
4. Planifiez les premières distributions (ventes).....	8
5. Les producteurs valident leur participation aux ventes.....	9
6. Invitez les clients à passer commande.....	10
7. L'animation des ventes sur la durée.....	12

Les Marchés Cagette, qu'est-ce que c'est ?

Les Marchés Cagette permettent de faire ses courses directement auprès de producteurs, SANS INTERMÉDIAIRE, et facilement.

Aussi CONVIVIAUX qu'un marché traditionnel, ils sont plus PRATIQUES grâce à la commande et au règlement en ligne en une seule fois.

Les Marchés Cagette peuvent être créés par des producteurs, une collectivité, une entreprise ou une association.

Pour aller plus loin



Pour en savoir plus sur une étape ou une fonctionnalité, [consultez la documentation.](#)



Vous pouvez contacter notre support technique :

- par mail : support@cagette.net
- en [prenant un RDV téléphonique ici](#)

1. Paramétrez le Marché Cagette (5 mn)

1.1 Connectez-vous

Rendez-vous sur www.cagette.net.

Connectez-vous à votre compte avec votre e-mail et mot de passe.

Rendez vous sur l'onglet "Mes Marchés" sur le menu de la page puis cliquez sur votre nouveau Marché Cagette (rectangle blanc) pour voir comment il s'organise.

en cliquant ici vous accédez à l'ensemble des Marchés que vous pouvez administrer

en cliquant ici vous accédez à l'espace dédié à votre marché

L'accès à la page d'accueil du marché (les clients ne voit que cette page)

5 pages d'administration du marché (uniquement visible par l'administrateur)

1.2 Vérifiez les paramètres de base

Le fonctionnement du **Marché Cagette** que vous avez créé est pré-paramétré à partir des informations que vous nous avez indiqué dans le formulaire de création. Vous pouvez les modifier selon vos besoins.

Pour vérifier les principaux paramètres de fonctionnement du marché, rendez-vous sur la page **PARAMÈTRES** puis faites les manipulations suivantes :

1 - Textes de présentation : si besoin, adaptez les textes de présentation de votre marché en cliquant sur le bouton **modifier les paramètres** (au centre de l'écran).

2 - Image de présentation : intégrez une image qui représentera votre **Marché Cagette** en cliquant sur le bouton **Définir un logo** (au centre de l'écran).

3 - Lieu de distribution : Vous pouvez modifier le lieu de distribution dans l'onglet **LIEU DE DISTRIBUTION** (situé à gauche de l'écran).

2. Définissez l'organisation des distributions

Deux principaux modes d'organisations des distributions existent aujourd'hui. A vous de choisir le plus adapté pour votre marché.

1 - Avec composition du panier AVANT la distribution :

Dans cette organisation, les producteurs livrent leurs produits à l'avance pour qu'une équipe puisse préparer les paniers de chacun avant le début de la distribution.

Selon les marchés, cette équipe est composée de producteurs eux-mêmes et/ou de bénévoles.

2 - Avec composition du panier PENDANT la distribution :

Dans cette organisation, chaque producteur prépare des lots indiquant le numéro de commande du client et les dépose sur le lieu de distribution. À leur arrivée les clients se présentent et l'équipe organisatrice de la distribution (producteurs et/ou bénévoles) regroupe les produits pour composer le panier du client.

UNE ORGANISATION CLAIRE ET SIMPLE

- Clarifiez votre organisation : c'est indispensable pour les clients et producteurs.
- Organisez des permanences de distributions en vous appuyant sur les producteurs et/ou des bénévoles.



- Comme vous le verrez plus loin, il est indispensable qu'il y ait 1 personne responsable de valider chaque panier et de reporter les éventuelles modifications sur Cagette.net.

3. Invitez des producteurs à rejoindre le marché

Les paramètres de votre marché sont prêts. Il est temps maintenant d'inviter des producteurs à vous rejoindre dans le projet car plus vous en trouvez et plus l'offre de produits sera attractive pour les clients.

Pour inviter un producteur à rejoindre votre marché, il y a trois grandes étapes



Etape 1 : Identifiez les producteurs que vous voulez inviter

Pour identifier les producteurs que vous allez contacter, vous avez plusieurs possibilités :

- Lister les producteurs que vous connaissez déjà
- Rechercher les producteurs Cagette via notre annuaire : Rendez-vous dans la page **CATALOGUES**, cliquez sur le bouton **Découvrir les producteurs du réseau**. Vous pourrez faire une recherche sur un type de produits, et selon la proximité géographique d'un lieu défini (adresse d'un marché existant ou potentiel, votre exploitation...). Vous trouverez ses coordonnées et une présentation de l'exploitation en cliquant sur **infos et contact**.

ÉTOFFEZ VOTRE MARCHÉ GRÂCE À NOS SUGGESTIONS

Cagette.net vous propose une suggestion de producteurs à proximité de votre adresse postale. Vous la trouverez sur la page d'accueil **Mes Marchés** et sur la page **Catalogues** des Marchés que vous administrez. Pensez à y jeter régulièrement un œil !

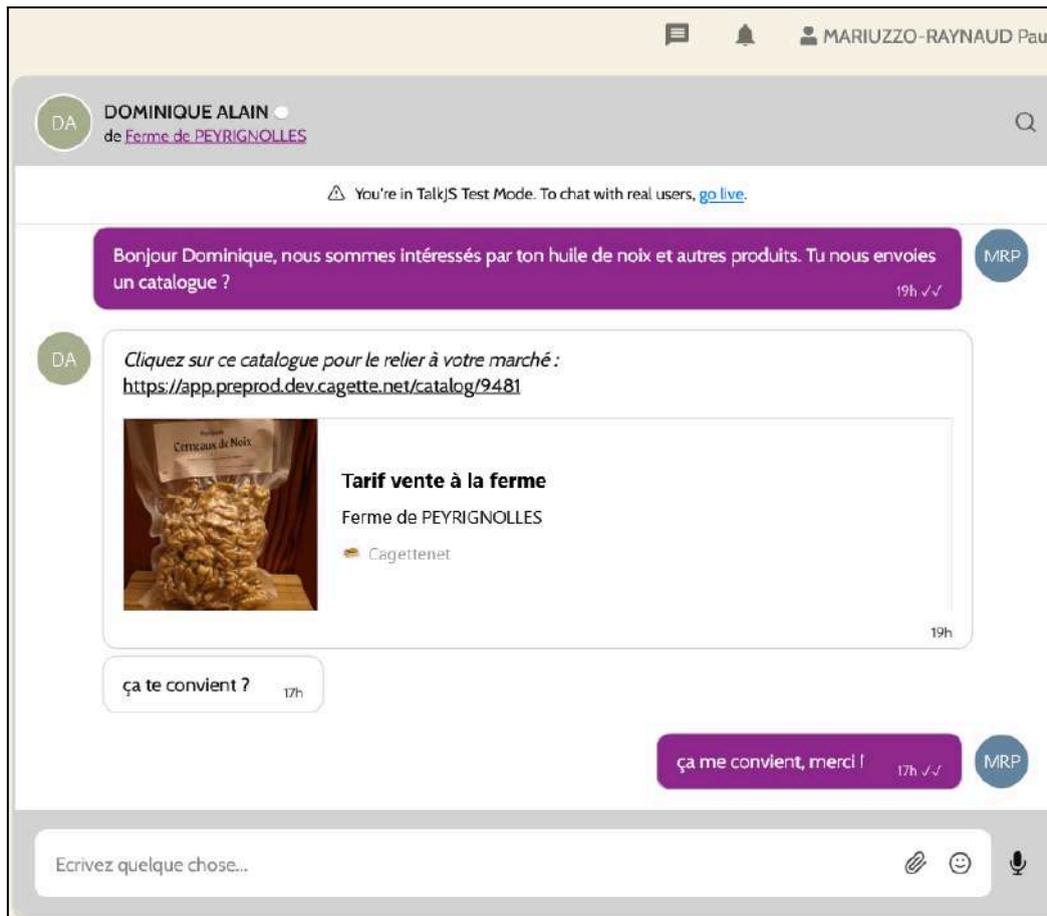


Étape 2 : Contactez des producteurs

Pour contacter des producteurs, rendez-vous sur leur page vitrine et cliquez sur le bouton "Envoyer un message" qui vous redirigera vers la messagerie de Cagette.net.



Chaque producteur recevra une notification dans l'application ainsi qu'un e-mail.



Vous pouvez également prendre contact par téléphone ou SMS selon votre préférence dans un premier temps, et profiter des avantages de la messagerie Cagette ensuite.

Lors de vos échanges, **clarifiez bien avec eux les points suivants :**

- la vocation de votre projet
- l'organisation des distributions
- la date de la première vente

Etape 3 : Reliez leur catalogue de produits à votre Marché Cagette

- **Pour les producteurs ayant déjà un Espace Producteur sur Cagette :**
Demandez-leur de vous envoyer leur catalogue. Trois manières de faire, au choix :
 1. **via la messagerie Cagette** (le plus simple) : ils vous envoient le raccourci de leur catalogue



2. **par e-mail** : ils vous envoient le lien de leur catalogue. (Ce lien prend la forme suivante : <http://app.cagette.net/catalog/XXX>)
3. **par SMS, de vive-voix ou autre** : ils vous indiquent le numéro de leur catalogue. Vous pourrez alors renseigner ce numéro sur l'interface de votre Marché, page CATALOGUES, puis bouton "Chercher"



- **Pour les producteurs n'ayant pas encore d'Espace Producteur sur Cagette**, ils devront l'ouvrir en se rendant directement sur www.cagette.net (c'est gratuit et prend 5mn). Ils pourront ensuite créer leur catalogue et vous le communiquer.

Une fois le lien de catalogue reçu, il vous suffit de cliquer dessus et de suivre les étapes proposées. Vous pouvez vous assurer que la liaison du catalogue a bien été effectuée en vous rendant dans l'onglet CATALOGUES de votre marché. Vous verrez alors le catalogue du producteur apparaître.

4. Planifiez les premières distributions (ventes)

Pour planifier des ventes et donc les distributions qui vont avec, rendez-vous sur la page **DISTRIBUTIONS**. Vous avez deux possibilités pour planifier des distributions :

1 - Planifier une distribution PONCTUELLE

Cliquez sur **Distribution ponctuelle** et remplissez le formulaire.

2 - Pour planifier des distributions RÉGULIÈRES, sur une période donnée

(ex : chaque mardi, jusqu'aux vacances d'été), cliquez sur **Cycle de distributions** et remplissez le formulaire.

DISTRIBUTIONS PLANIFIÉES : BON À SAVOIR

Une fois les distributions planifiées, elles apparaissent directement sur votre page **DISTRIBUTIONS**. Vous pouvez les modifier à tout moment.

5. Les producteurs valident leur participation aux ventes

Comme sur un marché traditionnel, les producteurs sont libres de participer aux ventes ou non.

Pour que leurs produits apparaissent dans la boutique, ils doivent valider leur participation. C'est une démarche qu'ils font en autonomie depuis leur Espace Producteur sur la page **VENTES**.

Pour vous assurer qu'ils n'oublient pas vous pouvez leur adresser un mail via la **MESSAGERIE** en sélectionnant la liste de destinataires "Tous les producteurs".

Vous pouvez aussi les inviter officiellement, date par date, via la page Distributions, en choisissant la date de distribution de votre choix et en cliquant sur le bouton **Catalogues participants**, puis le bouton **Inviter sur cette vente**. Les producteurs recevront alors une invitation par e-mail et une notification sur leur Espace Producteur pour qu'ils valident leur participation à cette vente.

Au moment de l'ouverture de la vente, vous pouvez vérifier si la boutique est ouverte et fonctionnelle via la page **COMMANDES** du marché.

6. Invitez les clients à passer commande

Deux possibilités au choix se présentent à vous :

Option 1 : Partagez le lien (URL) de votre Marché Cagette

Le lien de votre marché est le véritable sésame qui permettra à n'importe qui de pouvoir y accéder directement pour passer commande. C'est pourquoi c'est si simple de commander sur Cagette.net. Ce lien prend la forme suivante : <http://app.cagette.net/group/XXX>.

Vous pouvez facilement le retrouver sur la page **COMMANDES** ou sur la page **PARAMÈTRES**.

Comment partager le lien de votre Marché Cagette ?

- **Pour informer les clients dont vous avez déjà les coordonnées**
Partagez-leur le lien directement par e-mail ou SMS. N'oubliez pas de leur demander de partager ce lien autour d'eux à leur tour pour soutenir votre démarche.
- **Pour trouver de nouveaux clients**
Diffusez le lien sur votre site Internet, des annuaires en ligne, les réseaux sociaux, via la presse locale, ... bref tout ce qui est en ligne.



Dans vos supports de communication imprimés (affiche, flyer, banderole...), plutôt que d'indiquer le lien (difficile à retenir), le plus efficace est d'indiquer que pour commander, il suffit de se rendre sur www.cagette.net, puis d'indiquer la commune de votre Marché Cagette.

Option 2 : Invitez vos clients via la page MEMBRES

Si vous avez collecté des adresses mails de potentiels clients, invitez-les à devenir membres de votre marché. Pour cela, rendez-vous sur la page **MEMBRES** et cliquez sur **Nouveau Membre**. Ils recevront une invitation par e-mail pour s'inscrire à votre marché.

Une fois inscrits, ils seront informés automatiquement de l'ouverture des ventes et recevront les messages que vous adresserez via la messagerie. C'est donc un moyen efficace pour augmenter le nombre de clients de votre marché.

Profitez de toutes les occasions pour collecter des adresses email de clients potentiels.

Félicitation, votre **Marché Cagette** est lancé !



Vous pourrez bien évidemment petit à petit continuer à :

- élargir l'offre de produits en invitant d'autres producteurs
- faire grandir le nombre de clients en communiquant autour de vous

Vous passez maintenant à une nouvelle phase de votre projet :
l'animation des ventes sur la durée !



7. L'animation des ventes sur la durée

7.1 Communiquer avec les clients de votre marché

La **MESSAGERIE** est votre outil pour échanger facilement par mail avec les clients de votre marché.

Notez qu'un mail automatique informe les clients de votre marché à chaque ouverture de commande (sauf s'ils la désactivent). N'hésitez pas à compléter par un mail via la messagerie pour annoncer d'éventuels nouveaux produits ou autres informations intéressantes pour vos clients.

Dans la boîte e-mail des clients, le nom de l'expéditeur sera le nom du marché, afin d'être bien identifié par vos clients. (exemple : "la Cagette de Captieux")

Votre messagerie Cagette : les bonnes pratiques

- Les moments propices pour écrire sont :
 - à l'ouverture de la vente
 - en cours de vente pour faire un rappel si c'est une vente qui s'étale sur une longue période
 - 48h avant la fermeture de la vente pour dire que c'est la dernière ligne droite

Exemples :

- **Pour des ventes hebdomadaires :**
 - Un e-mail à l'ouverture de la vente
 - Un mail de rappel 24 ou 48h avant la fermeture de la vente
- **Pour une vente mensuelle :**
 - un e-mail à l'ouverture de la vente
 - un autre au milieu de la période pour donner des infos complémentaires
 - un dernier 48h avant la fin pour faire un rappel

Nous vous déconseillons d'en envoyer plus (sous peine de voir vos clients se désinscrire), et moins (vos clients risquent de vous oublier et de faire leurs courses ailleurs)

Parmi les **destinataires**, vous pouvez choisir

- soit la liste “**Tous les membres**”, si vous souhaitez transmettre des informations à tous les clients qui vous suivent.
- soit la liste des membres “**N'ayant pas commandé pour la prochaine distribution**”, pour éviter de générer des messages inutiles à ceux qui auraient déjà passé commande.

Pour rendre votre message plus agréable, clair et pertinent possible, vous pouvez intégrer :

- des pièce-jointes
- des images
- des polices d'écriture différentes
- et des liens cliquables

Attention : les copier-coller venant d'un éditeur de texte externe (Word, Libre Office...) risquent de ne pas bien être repris, nous vous conseillons d'écrire directement dans la messagerie de Cagette afin que votre mise en forme soit respectée.

Petite astuce pour gagner du temps, si vous administrez plusieurs marchés : pour diffuser le même message, vous pouvez utiliser la fonction “**Réutiliser un message déjà envoyé**” situé en bas de page.

7.2 A la fin de la période de commande

A la fin de la période de commande, les producteurs sont informés automatiquement par email pour qu'ils puissent préparer les commandes.

Ils peuvent se connecter à tout moment sur leur espace Producteur sur la page **VENTES** pour accéder au récapitulatif des commandes qu'ils ont reçues. Et ils reçoivent automatiquement un mail en fin de période de vente.

Pas besoin donc de vous préoccuper de la préparation des commandes, les producteurs sont autonomes sur cette partie. Et c'est bien normal dans l'organisation d'un marché !

7.3 Le jour de la distribution

C'est le grand jour ! En tant qu'administrateur du marché, vous devez veiller à ce que l'organisation de la distribution se déroule bien.

Sur le créneau horaire annoncé, les clients viennent récupérer les paniers. Selon votre mode d'organisation (cf. plus haut), les paniers sont composés à l'avance ou pendant la distribution. Prenez le temps de trouver l'organisation qui vous convient et n'hésitez pas à ajuster progressivement.

Important : le rôle du référent Distribution

Pour chaque distribution il faut désigner un référent (vous ou quelqu'un d'autre) qui aura la charge de valider le panier avec chaque client et d'ajuster la commande du client sur Cagette.net si nécessaire.

En effet, c'est cette opération qui permettra d'enclencher les potentiels remboursements nécessaires en cas de produits absents ou de modifications de poids. Cela permettra également aux producteurs d'être payés précisément pour ce qu'ils ont livré.

Visualiser le détail des commandes

Le jour de la distribution, c'est sur la page **DISTRIBUTIONS** que vous retrouverez toutes les informations utiles.

Cliquez sur le bouton "**Voir les commandes**" ou "**Valider la distribution**" selon votre heure de connexion pour visualiser l'ensemble des paniers commandés organisés dans l'ordre alphabétique, et accéder aux quelques fonctionnalités utiles pour la distribution, selon votre organisation.



Valider chaque panier (et indiquer les éventuelles modifications, comme un article manquant par ex), en 4 étapes

Pour gagner du temps, nous vous recommandons de réaliser l'opération de vérification des paniers finaux à l'aide d'un appareil connecté. Ceci vous évitera des opérations supplémentaires après la distribution.

Pour cela :

- 1- Cliquez sur le nom du client se présentant à vous
- 2- Vérifiez avec lui qu'il dispose bien de tous les produits indiqués, et dans le cas contraire, adaptez les quantités avant de cliquer sur le bouton "**Mettre à jour**".
- 3- Contrôlez le montant du panier : il doit correspondre à celui du panier mis à jour. Si nécessaire, générez un remboursement.
- 4- Validez l'ensemble du panier, et passez au client suivant.

5 - A la fin de la distribution, lorsque tous les paniers ont été ajustés et validés, cliquez sur **“Valider la distribution”**

IMPORTANT : Il ne faut pas valider la distribution tant que tous les paniers qui le nécessitent n'ont pas été ajustés et que le remboursement n'a pas été généré.

Validation des paniers : comment gagner du temps

Pour valider les commandes, généralement il y a peu de modifications à reporter dans Cagette.net.

Le plus rapide est donc de **mettre à jour les quelques paniers concernés puis de cliquer sur “Valider la distribution”**. Cela vous permet de **valider l'ensemble des paniers d'un seul coup**.

Vous n'avez pas Internet et/ou d'un appareil mobile : solution de recours

Vous pouvez imprimer la **Liste d'émargement** disponible sur la page de validation de distribution afin de disposer de toutes les informations utiles en papier.

Libre à vous de la paramétrer avec les informations que vous estimez utiles, et d'y ajouter les notes complémentaires lors du passage du client (produit manquant, changement de poids...).

Il vous faudra reporter ces modifications et générer les remboursements sur les paniers concernés après la distribution sur l'application Cagette, comme indiqué sur le paragraphe ci-dessus.

Une fois les modifications faites, vous pouvez cliquer sur le bouton **Valider la distribution**, afin de valider l'ensemble des paniers restants en un seul clic.

LA DISTRIBUTION : IMPORTANT A SAVOIR

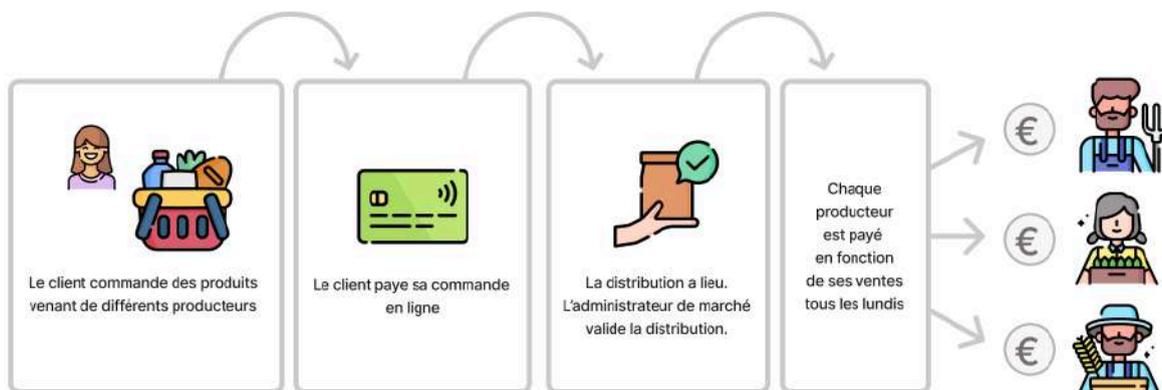
Attention, si vous ne réalisez pas vos validations de distribution et que votre marché accumule plus de 4 distributions non validées, les ventes suivantes seront bloquées.

Ne tardez donc pas à réaliser cette opération nécessaire.



S'il reste des paniers 15mn avant la fin de la distribution, téléphonez aux clients concernés. Il arrive en effet que quelques étourdis oublient de venir chercher leur panier malgré les notifications automatiques !

Voilà, votre distribution est terminée !
Découvrez ci-dessous ce qui se passe ensuite.



Une fois la validation faite, le paiement aux producteurs va pouvoir être déclenché.

LE RÈGLEMENT AUX PRODUCTEURS

L'argent est disponible 3 jours après la **VALIDATION DE LA DISTRIBUTION** (délai incompressible) et est automatiquement versé un lundi.

Exemple 1 : la validation de la distribution est faite le samedi 9/09, l'argent est disponible le mardi 12/09, et est versé automatiquement aux producteurs le lundi 18/09. (9 jours après la validation.)

Exemple 2 : la validation de la distribution est faite le mercredi 06/09. L'argent est disponible le samedi 09/09, et versé automatiquement aux producteurs le lundi 11/09, soit 5 jours après la validation de la distribution.

Plus vite vous validez la commande, plus vite les producteurs seront rémunérés !

Félicitations, vous êtes arrivé au bout de ce guide !



Maintenant, vous savez tout pour mettre en place un Marché Cagette.

Pour en savoir plus sur chacune des fonctionnalités, rendez-vous sur la [documentation](#).

Et n'oubliez pas : toute l'équipe Cagette est à vos côtés pour vous accompagner dans votre projet. N'hésitez pas à nous écrire à support@cagette.net.